

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
- mercredi 11 février 2009 -**

Sommaire

I.	Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2008	3
II.	Réforme des droits de scolarité	3
III.	Examen du budget prévisionnel 2009	17
IV.	Fonds non consommable de Sciences Po – Choix du gérant des fonds - Donation	24
V.	Projet d'implantation à Reims (non discuté)	
VI.	Informations et questions diverses	29

PRESENTS

Anita BELDIMAN-MOORE, Christian BIDEGARAY, Arnaud BONTEMPS (représentant UNEF), Bernard BOUCAULT, Jean-Claude CASANOVA, François CHEREQUE, Jacques CHEVALLIER, Richard DESCOINGS, Olivier DUHAMEL, Jean-Paul FITOUSSI, Hélène GISSEROT, Marion GUILLOU, Serge HURTIG, Guy JOURSON, Isabelle de LAMBERTERIE, Perrine de LARQUIER, Valentin LAUTIER (représentant Interzaide-Fac verte), Jean-Claude PAYE, Cédric PRUNIER, Cécile RAMSTEIN (représentante UNEF), Jacques RIGAUD, Kathy ROUSSELET, Jean-Marc SAUVE, Louis SCHWEITZER, Jean-François SIRINELLI.

ABSENTS OU EXCUSES

Manon AUBRY (représentante UNEF), Michel BUSSI, Hélène CARRERE d'ENCAUSSE, Henri de CASTRIES, Matthieu CREUX (représentant Nouvelle Donne), Pierre GADONNEIX, Jean-Marcel JEANNENEY, Jean-Pierre JOUYET, Marc LADREIT de LACHARRIERE, Alain LANCELOT, Michel PEBEREAU, Isabelle RENOARD, Jean-Louis RULLIERE, Philippe TERNEYRE.

ASSISTAIENT A LA REUNION

Stéphane AUZANNEAU, Directeur des services informatiques, Nicolas CATZARAS, Directeur adjoint chargé des directions support et appui ; Hervé CRES, Directeur adjoint chargé des études et de la scolarité ; Isabelle FRANCOIS, Directrice financière ; Michel GARDETTE, Directeur adjoint chargé de l'information scientifique ; Nadia MARIK, Directrice adjointe chargée de la stratégie et du développement ; Francis VERILLAUD, Directeur adjoint chargé des affaires internationales et des échanges.

PROCES VERBAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude CASANOVA à 9 heures 10.

M. le PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance en vous indiquant l'absence de : Michel PEBEREAU, Jean-Pierre JOUYET et Alain LANCELOT qui m'ont donné procuration ; Isabelle RENOARD a donné procuration à Hélène GISSEROT ; Hélène CARRERE d'ENCAUSSE a donné procuration à Jacques RIGAUD ; Michel BUSSI a donné procuration à Jacques CHEVALLIER ; Pierre GADONNEIX a donné procuration à Jean-Claude PAYE ; Philippe TERNEYRE a donné procuration à Jean-François SIRINELLI ; Jean-Louis RULLIERE a donné procuration à Olivier DUHAMEL ; Henri de CASTRIES et Marc LADREIT de LACHARRIERE ont donné procuration à Louis SCHWEITZER ; Jacques RIGAUD a donné procuration à Jean-Marc SAUVE ; Jean-Paul FITOUSSI a donné procuration à Olivier DUHAMEL ; Manon AUBRY a donné procuration à Arnaud BONTEMPS et Matthieu CREUX a donné procuration à Valentin LAUTIER.

En préambule, je voudrais vous faire part de la démission de notre Conseil de M. Jean-Marcel JEANNENEY, qui m'a adressé la lettre suivante :

« Le 13 novembre prochain, j'aurai quatre-vingt dix-huit ans. Mon cerveau fonctionne encore bien et ma parole ne me trahit pas, mais je ressens vite de la fatigue et ai de plus en plus de mal à marcher. J'estime que le temps est venu de cesser des activités extérieures qui ne sont plus de mon âge. Je vous adresse donc ma démission de membre du Conseil d'administration.

Elu il y a plus de vingt-cinq ans à la suggestion de François GOGUEL en tant que membre représentant les Fondateurs de cette Fondation, je crois n'avoir au cours de ces années manqué qu'une seule de ces séances. J'ai pris grand intérêt à participer à ses débats, soutenant le plus souvent, mais combattant parfois, les propositions de son Administrateur. J'ai apprécié la vivacité de certaines controverses comme aussi l'unanimité fréquente des décisions du Conseil.

Grâce à la longue et rayonnante présidence de René REMOND et à l'action profondément réformatrice de Richard DESCOINGS, la Fondation avec l'I.E.P. dans son sein constitue un cadre réussi de l'enseignement supérieur français, comme de la recherche en science politique et économique. Au moment où je m'éloigne de cette prestigieuse institution, à bien des égards atypique, je tiens à vous apporter ce témoignage. »

Nous regretterons tous sa présence. Non seulement il était membre depuis plus d'un quart de siècle de notre Conseil, mais il a été un de nos fondateurs. Ancien élève avant-guerre, son père, Jules JEANNENEY, l'avait présenté au Directeur de l'école de l'époque, selon les mœurs de cette époque. Avec son ami de jeunesse, Michel DEBRE, il a été le principal rédacteur de l'ordonnance qui a créé la Fondation et l'I.E.P. Il était la mémoire vivante de nos institutions.

Je l'ai assuré que nous continuerons à le tenir au courant de nos travaux et à lui adresser les procès-verbaux. J'y ajouterai, en votre nom à tous, nos sentiments de très fidèle amitié et de respect.

Pour les deux premiers points de notre ordre du jour, nous allons siéger en formation élargie à cinq membres étudiants du Conseil de direction de l'I.E.P. Mlle Manon AUBRY, représentée par M. Arnaud BONTEMPS, UNEF ; Mlle Céline RAMSTEIN, UNEF ; M. Valentin LAUTIER, Interzaide-Fac Verte ; M. Mathieu CREUX, Nouvelle Donne représenté par Valentin LAUTIER.

Parmi les documents annexes à ce Conseil, l'un s'intitule "données statistiques complémentaires." Ce document, que nous vous avons promis, est sous une forme à même de recevoir vos annotations et vos suggestions. Nous le représenterons sous sa forme définitive, et remise à niveau chaque année, au prochain Conseil, le 5 mai.

Je vous suggère de l'étudier, car il donne une vue complète de l'évolution de l'Institut et de la Fondation depuis une dizaine d'années. Ainsi, vous pourrez nous faire part de vos demandes de précision.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 14 AVRIL ET DU 2 OCTOBRE 2008

Mme GISSEROT.- Nous n'avons pas celui du dernier Conseil.

(Le procès-verbal de la séance du 14 avril est adopté à l'unanimité des membres présents.)

Mlle RAMSTEIN.- A l'UNEF, nous pensons qu'il est très important que les étudiants soient présents lors des Conseils d'administration. Nous nous félicitons de la présence d'élus étudiants au Conseil d'administration concernant le budget. Mais nous pensons que les échanges avec les représentants étudiants ne doivent pas se limiter aux questions budgétaires, aussi il semble souhaitable que les élus étudiants puissent siéger à l'ensemble des réunions de ce Conseil.

M. DESCOINGS.- Pour cela, il faut changer la loi, ce qui n'est pas toujours simple. Cette loi a été présentée par le Gouvernement de Lionel Jospin en 1998, avec un accord très large du Conseil de la Fondation. Elle indiquait que, si les étudiants devaient être largement associés à tout ce qui a trait à l'augmentation des droits de scolarité à l'I.E.P., pour d'autres des compétences de la Fondation, ce n'était pas le cas. Le fait que les étudiants soient membres du Conseil avec voix délibérative -contrairement à ce qui a été dit dans certains documents distribués aujourd'hui-, est donc prévu par la loi.

M. le PRESIDENT.- La représentation des étudiants au Conseil de l'Institut d'une part, et au Conseil de la Fondation sur la question budgétaire de l'Institut, d'autre part, couvre la totalité des thèmes qui concernent les étudiants. Ils délibèrent sur toutes les décisions concernant l'Institut en matière de programme, d'organisation, etc. au sein du Conseil de direction de l'Institut. Quant aux décisions relatives au budget de l'Institut, aux droits d'inscription, etc., ils en délibèrent au Conseil de l'Institut et ensuite au sein de ce Conseil. Le partage des compétences, établi à l'époque en accord avec les autorités de la Fondation, satisfait les demandes qui pourraient être faites en ces matières.

Nous notons votre observation.

II. REFORME DES DROITS DE SCOLARITE

M. le PRESIDENT.- Cette question a été délibérée lors du dernier Conseil de direction de l'Institut que préside M. PEBEREAU.

M. DESCOINGS.- Je mentionnerai : la procédure suivie ; les principes qui fondent cette réforme ; les modalités pratiques ; la décision du Conseil de direction de l'I.EP. qui s'est réuni lundi.

En concertation avec les Organisations syndicales, j'ai fait le choix d'adresser à chacun et à chacune des étudiants de Sciences Po le projet Sciences Po 2013, qui est à la fois une vision à cinq ans de ce vers quoi nous pouvons aller, et une présentation très concrète, chiffrée, des propositions de relèvement des droits de scolarité que nous avons aujourd'hui. Il est très important que chaque élève, chaque étudiant, chaque salarié, chaque maître de conférence, chaque chercheur, chaque professeur reçoive de façon complète le document qui est soumis à la délibération. C'est le principe de base d'une discussion qui doit être menée sur le fond.

Sur la procédure, ce document a été adressé fin novembre pour permettre deux mois de délibération qui se sont conclus par les élections étudiantes. Elles ont eu lieu le 22 et 23 janvier, à partir d'un document très large donnant la possibilité à toutes les Organisations syndicales de se mobiliser pour ou contre le projet. Cette année, la mobilisation a été un peu plus élevée environ 27 % - que l'an passé 25 % -. Il y a un frémissement vers le haut et une répartition des voix qui donne à l'UNEF une nette majorité, 36 %, les autres Organisations syndicales se répartissant l'ensemble des autres votes.

Entre novembre et la semaine dernière, des négociations bilatérales ont eu lieu avec chaque Organisation syndicale. Même si nous n'avons pas toujours trouvé d'accord, je voudrais remercier ces dernières pour le travail considérable d'analyses et de propositions qu'elles ont réalisé à partir des documents qui leur ont été distribués. Sur tous les sujets d'enseignement supérieur, si le même travail était mené, on saurait mieux quels sont les enjeux, les points d'accord possibles et les conflits qui, comme dans toute institution humaine, ne peuvent pas être totalement gommés.

Concernant les principes, ceux qui ont été élaborés par la Commission présidée par Jean-Paul FITOUSSI et approuvés par votre Conseil restent identiques.

Le premier principe est une très vaste exonération de la grande majorité des foyers fiscaux en France. Nous pensons que les classes populaires et les classes moyennes, au moins jusqu'à un certain niveau, n'ont aujourd'hui pas la possibilité de financer des droits de scolarité sans pression excessive sur leur pouvoir d'achat. Un des points de la négociation a été très concrètement de savoir jusqu'à quel niveau de ressources il devait y avoir complète exonération.

Lors d'une rencontre avec les experts à laquelle participaient Jean-Paul FITOUSSI, Louis CHAUVEL et Vincent TIBERJ, il a été proposé que le plafond de ressources au-delà duquel les élèves commencent à verser des droits de scolarité soit de trente sept mille euros. Ce sont des euros nets de charges sociales ; chaque fois que je donnerai un chiffre, sachez que nous prenons comme illustration le sommet de la courbe française de Gauss d'une famille composée de deux adultes –mais pas deux parents, car il y a beaucoup de familles recomposées- et de deux enfants. Jusqu'à trente sept mille euros annuels de revenu net, les élèves qui appartiennent à ces foyers fiscaux ne paient aucun droit de scolarité. Cela représente 60 % des foyers fiscaux français.

Ensuite, nous avons regardé comment les revenus qui sont juste au dessus du plafond devaient commencer de contribuer au financement de leurs études.

Un autre point d'amélioration a été apporté par rapport au projet initial, dans le sens d'une moindre pression sur les revenus concernés ; je ne parle pas d'amélioration quand au produit attendu des droits de scolarité. Il a été décidé d'un commun accord de vous proposer qu'il n'y ait pas

d'augmentation des droits de scolarité par rapport à la situation précédente pour l'échelon premier jusqu'à cinquante-huit mille euros de revenus net par an. Je vous laisse traduire ce que représente un tel montant. J'avais dit en plaisantant que c'était un peu la tranche François HOLLANDE puisque, pendant la campagne électorale, celui-ci avait annoncé que, pour une famille qui gagnait plus de quatre mille euros nets par mois, cela commençait à aller bien. Je ne sais pas du tout si c'est vrai, je dis simplement que, pour les élèves qui appartiennent à ces familles, le montant des droits de scolarité pour le niveau premier cycle n'augmente pas. C'est un acquis de la négociation.

Au-delà, là où il n'y avait qu'une tranche, nous en avons créé deux, afin de lisser plus encore l'évolution du montant des droits.

L'augmentation des droits de scolarité, qui est une réalité, concerne 15 % des foyers fiscaux en France, ceux qui sont tout en haut de la pyramide des revenus. Alors, il devient compliqué de dire que l'on appartient aux classes moyennes ! La grande inquiétude des classes moyennes est, d'un côté, de ne pas être susceptibles de recevoir des aides de nature sociale, notamment, pour les étudiants, les bourses, et de l'autre côté, qu'elles supportent l'essentiel des charges fiscales et sociales et, en l'occurrence des droits de scolarité. Le choix qui a été fait, c'est que les classes populaires et les classes moyennes ne soient pas concernées par la dépense qui résulte des droits de scolarité à Sciences Po.

L'autre principe que vous aviez adopté, c'est les différents niveaux de droits aux différents niveaux de revenus. En 2000, 6 % des élèves de Sciences Po étaient boursiers ; en 2004, ils étaient 10 % et, en 2008, 20 %, tout cela dans un établissement où le nombre des élèves a presque doublé ; c'est donc que le taux de croissance des élèves boursiers est très élevé et nous en sommes fiers.

A ces élèves boursiers, vous aviez décidé de verser un complément financé par Sciences Po égal à 50 % du montant des bourses versées par les CROUS. Tout lycéen en fin de parcours menant au bac, tout étudiant de l'enseignement supérieur sait que, s'il est admis à Sciences Po, il ou elle recevra la bourse du CROUS, plus un complément de 50 %. Pour les familles comme pour les étudiants, c'est extrêmement rassurant, car si les bourses versées par les CROUS sont de plus en plus nombreuses, elles n'ont pas beaucoup augmenté en valeur. Il est proposé de porter le complément aux bourses du CROUS de +50 % à +75 %.

Cela constitue une différence de pouvoir d'achat massive pour les étudiants boursiers, à tous les niveaux de bourse. Certains m'ont même dit que c'était beaucoup ! Je crois, mais cela n'engage que moi, que les études à Sciences Po sont extraordinairement exigeantes et que le montant des bourses du CROUS est un peu faible. Depuis trente ans, on a fait le choix d'augmenter le nombre de boursiers en augmentant plus rarement le montant des bourses. C'est un choix politique qui a transcendé les majorités parlementaires et les Ministres. Cela permet aux uns de dire : "*Voyez ! Grâce à moi, à la rentrée 2008, il y a +10 % d'élèves boursiers !*" Ils sont à taux zéro, mais c'est un choix qui a été fait par tous les Ministres depuis Lionel JOSPIN, le premier à avoir lancé le premier grand plan étudiant quand il était Ministre de l'Education.

Donc un niveau d'exonération qui va très haut dans l'échelle des ressources. Nombre de nos élèves pensent qu'avec deux professeurs d'université comme parents, ils appartiennent aux classes moyennes. Ce n'est pas tout à fait cela, mais en même temps, je comprends qu'ils réfléchissent en fonction des gens qu'ils connaissent. Or, quand on est enfant de professeur des universités, on connaît

d'autres enfants qui sont enfants de professions libérales ou de cadres supérieurs qui, effectivement, gagnent beaucoup plus d'argent que les professeurs des universités !

Troisième principe, et nous en avons parlé en Conseil, devons-nous appliquer le nouveau système à l'ensemble des élèves déjà en cours de scolarité ou aux élèves entrants ? Lors de la réforme de 2004-2005, notre Conseil avait choisi que l'ensemble des élèves soient concernés. Beaucoup des élus étudiants, mais pas seulement, avaient dit : « *Juridiquement, c'est peut-être bien, car on reste dans le cadre d'une décision unilatérale qui peut s'appliquer à tout moment dès lors qu'elle n'est pas rétroactive, mais dans une logique un peu contractuelle, les élèves ou leurs parents avaient prévu que la scolarité leur coûtait tant ; là, on change les règles du jeu en cours de route.* » Prenant en considération ce qui avait été dit, il vous est donc proposé de ne pas changer les règles du jeu en cours de route et d'appliquer ce nouveau système à des admis à Sciences Po qui auront préalablement été informés du système de bourse, du système d'exonération mais, aussi, du nouveau système de montant des droits.

Quatrième principe, et c'est nouveau par rapport à la réforme précédente, nous proposons de faire une distinction entre le niveau premier cycle et le niveau Master. Cette distinction existe déjà un peu dans les universités. Pourquoi cette distinction ? Aussi bien les sociologues que les économistes de l'éducation disent qu'il est essentiel que le montant du financement par l'Etat soit plus important pour les études de niveau premier cycle que pour celles qui suivent. Les premières constituent une formation intellectuelle fondamentale à partir de laquelle soit on cherche du travail, soit on poursuit des études plus professionnalisantes. C'est ce que nous proposons en ayant, pour les premiers cycles, des tarifs inférieurs à ceux que nous vous proposons pour les Masters, qui préparent directement à un choix professionnel.

J'ajoute que, pour les élèves de Sciences Po, la question de l'accès au crédit bancaire ne se pose pas, même actuellement. On peut dire qu'il est abominable d'avoir recours à l'emprunt, mais les élèves de Sciences Po ne sont pas exactement dans la situation des étudiants de toute université. La capacité à rembourser l'emprunt est très rapide, compte tenu de ce que sont les aspirations légitimes des diplômés de Sciences Po comme premier salaire à la sortie des études.

Dernier élément, comment avons-nous été conduits à vous proposer la tranche maximale, qui sera payée par des étudiants appartenant à des familles dont le revenu annuel net est supérieur à deux cent mille euros ? Je sais, il est terrible pour ceux-là d'être ponctionnés alors que la vraie démocratisation de l'enseignement supérieur, c'est la gratuité ! Evidemment, ceux-là bénéficient de toutes les baisses d'impôts décidées par tous les gouvernements, socialistes ou plus libéraux. Voilà des familles qui paient de moins en moins d'impôts sur le revenu et l'Etat, lequel nous dit : « *Il est difficile de baisser les impôts au niveau national et de continuer à augmenter beaucoup les budgets* » J'assume devant vous la proposition de faire contribuer les familles qui gagnent plus de deux cent mille euros nets par an, qui sont dans les 0,5 % des familles dont les revenus sont les plus élevés en France, d'autant plus que cela permet d'augmenter la qualité des études pour tout le monde et, notamment, pour ceux qui ne payent aucun droits de scolarité, et notamment pour ceux qui ont des bourses J'avais appelé cette tranche la tranche Obama, car pendant la campagne présidentielle américaine, le Président Obama avait dit : "*Je défendrai le contribuable américain contre toute hausse invraisemblable des impôts, mais je fixe le niveau de cette protection à deux cent cinquante mille dollars de revenu annuel.*" Deux cent mille euros, ce n'est pas très éloigné de 250 000 \$.

Dans sa séance de lundi dernier, le Conseil de direction a examiné pour avis les résolutions concernant les droits de scolarités. Elles ont été adoptées à l'unanimité moins trois voix contre.

Merci, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

M. le PRESIDENT.- Le débat est ouvert.

M. CHEVALLIER.- Page 3 du document, il est fait état de Masters et d'école professionnelle de l'I.E.P. On sait que Sciences Po joue constamment sur cette appellation « Master. » Le Master est un diplôme national mais, aussi, un grade. Concernant les Masters des diplômes nationaux, il y a un encadrement des droits de scolarité.

Concrètement, à qui s'appliquera cette réforme ? Est-ce à l'ensemble des Masters délivrés par l'I.E.P. et alors, on est en contradiction avec les textes qui plafonnent et encadrent les droits de scolarité, ou est-ce uniquement au diplôme de l'I.E.P. que ce dernier appelle « Master » bien que ce ne soit pas un diplôme national ?

M. DESCOINGS.- Bien évidemment, nous visons exclusivement les diplômes d'établissement. Nous n'avons pas la folie, dans cette assemblée, de proposer de modifier la règle que vous avez rappelée. C'est vrai, notre diplôme conduit au grade universitaire de Master, et c'est le plus important. Mais ce ne sont pas des diplômes nationaux de Master.

M. le PRESIDENT.- Pour l'instant, en France, le régime juridique des droits d'inscription est fixé par une annexe d'une loi de finances du début des années 1950 qui précise que le Ministre -à l'époque chargé de l'éducation, aujourd'hui chargé des universités- fixe par arrêté les droits d'inscription.

M. BONTEMPS.- Au nom de l'UNEF, je voudrais intervenir sur la procédure générale. Monsieur DESCOINGS a rappelé que, lors des élections, l'UNEF a progressé -et obtenu plus de 36 % des voix- de même que Sud étudiants, deux syndicats qui s'opposent farouchement à une augmentation des droits d'inscription.

Nous avons aussi essayé d'informer et de mobiliser tous les étudiants de l'I.E.P. sur cette question, notamment en organisant des réunions publiques et des assemblées générales. Je pense que notre position était partagée par bon nombre d'étudiants sachant que nos assemblées générales accueillent politiquement des personnes de tous clivages, de Sud étudiants au vice-président de l'UMP Sciences Po, qui est venu à la tribune exprimer son point de vue. Ce n'est donc pas seulement un point de vue « gauchiste ».

Vous parlez de l'exonération pour les classes moyennes. L'UNEF s'en félicite, d'autant plus que cela suit le rehaussement du plafond des bourses décidé par Mme PECRESSE. Simplement, nous aimerions voir cette exonération être portée plus loin. En effet, ces trente-sept mille euros correspondent majoritairement à des étudiants qui sont déjà boursiers de l'enseignement supérieur ; on est boursier échelon zéro jusqu'à trente-deux mille euros, mais il suffit qu'un étudiant ait deux points de charge -par exemple qu'il habite en province- pour qu'il soit également boursier, quand bien même ses parents gagneraient trente-sept mille euros par an. Cette tranche d'exonération ne concerne donc pas tant de personnes que cela.

Par ailleurs, la distinction faite entre licence et Master fait augmenter les frais d'inscription dès la première tranche, puisque l'on passe de cinq cent quarante à neuf cents euros par an de frais de scolarité. Selon nous, dès les classes moyennes, il y a une réelle hausse des frais d'inscription.

Nous pensons que ces frais d'inscription peuvent porter atteinte à l'autonomie de l'étudiant, à laquelle il aspire naturellement. Je lisais un article du Monde d'hier signé par une dizaine de parlementaires de la majorité nationale qui expliquaient que ce désir d'autonomie réelle était contrarié notamment par les frais d'inscription, qui rattachaient financièrement l'étudiant à ses parents. L'UNEF est très attachée à l'autonomie de l'étudiant.

Vous parliez de la justice sociale, que les personnes les plus aisées paient beaucoup de frais de scolarité mais que les rémunérations qu'elles obtenaient en sortant de Sciences Po leur permettaient de rembourser leurs emprunts. L'UNEF ne tient pas du tout ce raisonnement. Nous ne considérons pas l'éducation et l'enseignement supérieur comme un investissement personnel, mais comme un droit qui doit être ouvert à tous, quelle que soit la situation familiale ou financière. A Sciences Po, pour être reconnu indépendant de ses parents, il faut déclarer 90 % du SMIC ; pour un étudiant, c'est énorme. De plus, il faut être déclaré alors que beaucoup d'étudiants travaillent au noir, ce qui pose un autre problème. Nous n'avons pas de réponse toute faite, mais nous souhaitons une réflexion sur ces points.

Vous dites que les frais d'inscription augmenteront pour les classes supérieures de la population qui sont parmi les 15 % de revenus les plus élevés de France. Or, à Sciences Po, cette population représente plus de 50 % des étudiants. Vous dites qu'en faisant payer plus cher les personnes les plus aisées, cela permet aux personnes les moins riches d'accéder à des études de qualité. Cela pose un problème à l'UNEF, car l'augmentation des frais d'inscription empêche la démocratisation, à terme, de l'I.E.P. Si on venait à respecter la structure sociale et à faire que ces 50 % de familles très aisées reviennent à la moyenne nationale, à savoir 15 %, on devrait encore procéder à une nouvelle augmentation des frais de scolarité, car avoir trop de classes moyennes financées à plus de 75 % par des bourses -ce dont nous nous félicitons par ailleurs- mettrait en péril le financement de Sciences Po. Il y a donc un problème dans l'instauration de frais d'inscription progressifs et, surtout, dans leur dé plafonnement.

Pour toutes ces raisons, dès la présentation de ce projet, l'UNEF s'est opposée à cette augmentation. Nous avons essayé d'avoir une démarche constructive en proposant un autre système. Par l'intermédiaire de M. CRES, nous avons adressé beaucoup de documents au Conseil de direction de l'I.E.P., qui vous ont été distribués avant ce Conseil. Ces documents proposent une amélioration à la marge de ces systèmes de frais d'inscription, en supprimant tous les effets de seuil, de tranches, de non progressivité des droits pour, à budget constant, rendre ce système plus juste socialement, sans pour autant toucher aux ressources dont la Fondation dispose grâce aux paiements des étudiants.

Nous sommes très déçus que ce système ne figure pas dans la version que nous allons voter aujourd'hui et réaffirmons notre attachement à la voir améliorée dès que possible.

M. SCHWEITZER.- Je considère que le financement progressif est un très bon système dans son principe. De même, la croissance du nombre de boursiers à Sciences Po est une excellente nouvelle, pas seulement pour Sciences Po, mais aussi pour la France en général, ceci pour beaucoup de raisons. Je me réjouis de ce qui a été fait, de ce qui est projeté et partage totalement la philosophie de ce qui est présenté.

J'ai quelques questions techniques.

J'imagine que les élèves ayant obtenu une exonération de la Commission d'aide sociale sont, pour une raison ou une autre, ceux qui ne peuvent pas bénéficier des revenus de leurs parents pour faire leur scolarité ? Si c'est le cas, très bien.

Par ailleurs, je comprends que le diplôme de Sciences Po est un diplôme de second cycle. Il n'y a pas de diplôme délivré par Sciences Po au terme du premier cycle ? Autant je crois à la logique de droits croissants après un premier diplôme si l'on veut en faire un second, autant, quand cela croît au sein d'un cursus qui mène à un diplôme, la logique me paraît moins évidente.

Enfin, concernant les élèves dont les parents résident fiscalement hors de l'Union européenne, la différence de traitement implique une justification que je n'ai pas entièrement vue dans le dossier.

M. CHEREQUE.- Je n'ai pas été choqué par les propositions faites dans le document. J'ai trouvé cela plutôt intéressant, en particulier, eu égard au débat que l'on a actuellement en France sur les classes moyennes. J'avais publiquement demandé que l'on réfléchisse à la situation des classes moyennes puisque, dans notre pays, on s'occupe beaucoup des personnes qui sont aux minima sociaux, mais on a une difficulté avec les classes moyennes. J'avais fixé le niveau des classes moyennes aux personnes qui gagnent entre le SMIC et mille cinq cents euros, ce qui représente 50 % des salariés français. Pour un couple qui gagnerait donc trois mille euros, on tombe dans les barèmes que vous proposez.

En lisant les documents, je pourrais dire en plaisantant que, si j'avais été syndicaliste, j'aurais pu annoncer aux représentants des classes moyennes que l'on avait gagné quelque chose pour eux. Mais comme ce n'est pas mon cas, je ne peux pas le dire !

Quant aux effets de seuil, il y en aura toujours. Hier, j'ai travaillé sur les propositions d'exonérations d'impôts présentées par le Président de la République. Même si on peut trouver des lissages, il y a toujours un effet de seuil, première tranche, deuxième tranche.

Enfin, un sujet a été soulevé, qui est juste, mais auquel il est difficile de répondre : le lien entre l'étudiant et sa famille. C'est un problème réel. Certains jeunes peuvent être en rupture avec leur famille. A titre personnel, je trouve le lien avec la famille beaucoup plus compliqué quand on est dans une famille qui a des problèmes de revenus que l'inverse. Même si c'est un lien moral, au niveau du confort, ce n'est pas la même chose. En même temps, c'est un problème posé à la société française, qui n'est pas obligatoirement posé à Sciences Po. Dans les travaux que l'on commence à aborder avec Martin HIRSCH, ce sont des sujets que l'on se pose, mais qui ne peuvent pas trouver de solution facilement, même si, encore une fois, ce souci doit être le nôtre.

J'ai deux questions.

Un sujet me semble devoir être relevé, c'est celui des enfants hors Communauté européenne. Il y a peut-être plusieurs façons de le traiter. Qui sont ces enfants ? Quelle est leur origine ? Qui paie les frais de scolarité : est-ce les Etats et alors, une structure financée par l'augmentation des droits de scolarité à la charge de l'Etat ne me choque pas ou est-ce les familles et alors, quelles sont-elles ? Retrouve-t-on les mêmes problèmes de revenus pour elles ? Est-ce des gens qui sont plutôt dans les classes supérieures de ces pays -ce que je peux imaginer- ou pas ?

L'autre question porte sur les jeunes en rupture avec leur famille. Quelle est leur situation par rapport à ces frais de scolarité ?

Mlle RAMSTEIN.- Ces étudiants connaissent une augmentation des frais d'inscription en Master de 145 % puisqu'ils passent à douze mille euros. On nous a expliqué qu'il était compliqué de lire leur déclaration d'impôts. Peut-être, mais au sein de l'Union européenne, on lit des déclarations dans des langues qui ne sont pas maîtrisées par l'ensemble du service qui s'en occupe. A l'UNEF, nous pensons qu'il est souhaitable et possible, même si cela demande un effort conséquent, de le faire. De plus, on nous a parlé d'un système d'attribution des bourses pour les étudiants hors Union européenne. Or, précisément, pour les attribuer, il faut tenir compte de la situation sociale. Il y a donc une contradiction majeure.

Si la logique de cette réforme est celle de la justice sociale, tant mieux, mais si l'objet est bien de prendre l'argent aux riches, intégrons-les dans le système qui vise à prendre douze mille euros aux étudiants les plus riches. On ne comprend pas pourquoi, ils ne sont pas intégrés. On pense que cela conduit à une discrimination majeure et que le système proposé aux étudiants étrangers est profondément injuste, car plus vous êtes pauvres, plus vous payez cher en pourcentage du revenu de vos parents. Et si vous êtes pauvre à l'étranger, il sera très compliqué de venir en France !

L'UNEF s'interroge aussi sur le système de bourse. On demande que les étudiants puissent continuer à siéger dans toutes les commissions d'affectation des bourses, que ce soit hors Union européenne ou dans l'Union européenne et que l'on réfléchisse à la jurisprudence des commissions et à la transparence des décisions prises.

M. HURTIG.- J'approuve entièrement le principe d'une progressivité qui assure une redistribution des droits au sein de l'Institution. C'est une politique que nous avons commencé à pratiquer en 1982, à une échelle, il est vrai, totalement différente. Je suis très heureux que l'échelle ait changé et que, désormais, il y ait une très forte distribution et une forte participation d'un certain nombre d'étudiants aux frais de scolarité réels de l'établissement. Je souhaite qu'il en soit de même dans les universités et dans l'ensemble de l'enseignement supérieur en France, mais je doute beaucoup que, dans les années qui viennent, les gouvernements aient le courage d'imposer une telle réforme.

Si j'ai bien compris, le premier tableau, en haut de la page, est une simple adaptation de la situation de l'année précédente, qui donne le coup de pouce que le Conseil avait demandé pour tenir compte de l'inflation. Cela mérite d'être indiqué.

Quant au deuxième tableau, en Commission des finances nous avons posé des questions sur la manière d'appliquer ce système à des étudiants appartenant à des pays dans lesquels le système de l'impôt sur le revenu est très différent de celui que nous avons en France ou, par exemple, la part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales est très différente et où l'on ne pratique pas le système du quotient familial, sauf erreur de ma part, la France est le seul pays à la pratiquer. Appliquer ce système à des étudiants en provenance de pays qui ne l'appliquent pas pose des difficultés évidentes.

Vous nous avez répondu que chaque cas était examiné et que l'on essayait de procéder à des calculs tenant compte de l'ensemble de ces difficultés au sein d'une Commission qui examine les dossiers. Je suis tout à fait satisfait de cette réponse, mais je précise qu'il y avait là une difficulté dont il est tenu compte.

M. LAUTIER.- Un point est parfois oublié dans la réforme, c'est sa nécessité. Dès le début, nous nous sommes basés sur ce principe. Au regard de la compétition internationale et française et les droits de scolarité moyens des autres établissements, on constate que Sciences Po se doit d'augmenter

ses droits de scolarité pour : permettre une expansion budgétaire ; s'intégrer réellement dans la compétition internationale ; attirer plus d'étudiants étrangers ; augmenter dans les classements qui, aujourd'hui, sont malheureusement un peu bas.

A partir de ce constat réaliste, on a essayé d'avoir une attitude pragmatique, constructive et de négocier beaucoup avec la Direction. Certaines fois, on n'a pas réussi à trouver d'accord. On peut émettre certains regrets. Il n'en reste pas moins que la Direction a été disponible et flexible. On la remercie.

(Arrivée des représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations.)

Rappelons aussi une très grande différence entre le premier document émis fin novembre et celui proposé aujourd'hui au Conseil. Par exemple, on note une plus large exonération des étudiants boursiers, plus de bourses, des frais de scolarité maximum pour les étudiants internationaux qui ont été abaissés, mais également établis au même niveau que les frais maximum des étudiants français. Interzaide n'est pas totalement d'accord avec le document, mais c'est impossible. Il fait l'objet d'un compromis entre plusieurs Organisations syndicales, la Direction, les professeurs, tous les acteurs de Sciences Po. A ce titre, il garde certaines imperfections, certains risques, donc certaines craintes. Mais on oublie le rôle de la Commission de suivi social, qui va être élargie et dotée d'un plus grand budget pour pallier les effets de seuil, pallier ces risques et répondre aux craintes.

Le consensus très large trouvé en Conseil de direction parmi les plus grandes Organisations syndicales qui représentent un très grand nombre d'étudiants montre que cette réforme fait l'objet d'un compromis. Interzaide, d'autres syndicats et les étudiants espèrent qu'il sera adopté par le Conseil d'administration.

M. FITOUSSI.- Je suis très heureux que le pari fait par la première Commission qui instituait les droits d'inscription ait été gagné. On imaginait que ce système allait permettre une diversification sociale des étudiants à Sciences Po. La réalité est bien celle d'une diversification sociale.

C'est très, très important. Sciences Po devient un établissement exemplaire. C'est la seule école d'excellence -je n'en connais pas d'autres- qui prend au sérieux l'exigence de la diversification sociale. Cela n'a pu être fait que grâce à ce système ; sans ce dernier, on n'aurait pas pu aboutir à ce résultat. Le fait d'essayer d'aller plus avant permet de confirmer ce pari.

Une des externalités à ce système sera d'accroître encore l'appel pour les catégories sociales les moins favorisées, compte tenu de l'élévation du niveau des bourses mais, aussi, compte tenu des moyens matériels supérieurs mis à la disposition de l'ensemble des étudiants, qui permettra à ceux qui ne disposent pas des ressources nécessaires d'avoir accès aux instruments d'études les plus performants. C'est une très grande satisfaction.

Evidemment, chaque fois que l'on met en œuvre un tel système, des aménagements sont à faire en cours de route. Mais ce qui est satisfaisant, c'est que la Commission sociale s'est vue reconnaître une compétence élargie, ce qui lui permettra de tenir compte davantage de cas particuliers, ce qu'elle ne faisait pas précédemment. Un regret : le risque que nous n'ayons plus de "matière fiscale" et que Sciences Po ne soit fréquenté que par des ouvriers et des employés ; mais alors, ce serait une innovation mondiale ! La seule école d'excellence fréquentée par les catégories sociales les moins favorisées ! Dans ce cas, j'imagine mal un gouvernement ne pas abonder la subvention nécessaire pour que cette école unique puisse perdurer !

C'est ce qu'il advient toujours quand une politique atteint ses objectifs. Je prends l'exemple d'une politique de taxation du CO2. Si elle atteint ses objectifs, il n'y a plus de rentrée fiscale, mais un bien public s'est constitué sous la forme de réduction de CO2. Là, le bien public sera une diversification sociale beaucoup plus importante de Sciences Po ; comparativement aux autres grandes écoles, il n'y aura plus photo entre la composition sociale de Sciences Po et les leur !

M. le PRESIDENT.- Merci. Trois points sont apparus dans notre discussion : la différenciation entre le premier cycle et les cycles suivants ; le problème des résidents extérieurs à l'Union européenne ; le problème de l'individualisme familial. André Gide a dit « *familles, je vous hais.* » Il a obtenu un grand succès littéraire, mais le Code civil lui a résisté et prévoit encore l'obligation, pour les enfants d'aider leurs parents et inversement, indépendamment de l'âge de la majorité ! Notre barème favorise la solidarité familiale pour les revenus modestes, mais affaiblit la cellule familiale pour les revenus les plus élevés. Soit dit en passant ! Je passe la parole à l'Administrateur.

M. DESCOINGS.- Concernant la distinction entre premier cycle et Master, voilà plusieurs années déjà qu'une partie des élèves demande qu'un diplôme vienne couronner les trois premières années de votre scolarité. Sur proposition de l'Unef, nous avons fait un pas en avant puisque, depuis deux ans, il y a une certification. D'ici à la fin de l'année universitaire 2008-2009, le Conseil de direction sera amené à créer un diplôme d'établissement de premier cycle de plein exercice. Hervé CRES a réuni un comité de curriculum pour définir de façon extrêmement concrète la nature des formations, leur organisation dans le temps et le diplôme qui, dans l'ensemble européen, permettra aux étudiants qui le souhaiteraient -et certains le souhaitent pour des raisons de mobilité- d'aller accomplir leur Master ailleurs qu'à Sciences Po. Cela n'aurait pas grand sens sur une scolarité linéaire ; je souhaite qu'une majorité d'étudiants de premier cycle se trouvent suffisamment bien à Sciences Po pour aller jusqu'au Master.

(Départ de MM. RIGAUD et FITOUSSI.)

Sur l'acquisition de la démocratisation, je suis d'accord avec Arnaud BONTEMPS, les étudiants qui se sont opposés de façon argumentée ne sont pas seulement des « gauchistes ». La seule chose que l'on puisse dire est que, aux dernières élections, l'UNEF et Sud ne sont pas majoritaires ; c'est, de loin, une force très importante, mais il se trouve que, si l'on réunissait les voix des quatre autres organisations, on obtiendrait la majorité.

En revanche, je suis en total désaccord avec vous sur un point : non, un système de droit progressif n'empêche pas la démocratisation. Autant, en 2004-2005, il y avait parole contre parole et discours contre discours autant, aujourd'hui, il y a des chiffres. En proportion, le nombre de boursiers à Sciences Po a doublé depuis la mise en œuvre de ce nouveau système. Nous ferons le bilan dans quatre ans. Je me suis donné comme objectif de passer à 25 % d'étudiants boursiers. Je rappelle que, quand on prend des pourcentages, on les pondère rarement par la réussite des étudiants. Presque tous les boursiers de Sciences Po réussissent leurs études, en tout cas, sans aucune différence avec les élèves non boursiers et, les diplômés de Sciences Po boursiers pendant leurs études, réussissent leur intégration professionnelle exactement comme les autres. Quelle différence, me semble-t-il, avec les universités qui accueillent sans contrôle après le bac ,et qui, aujourd'hui accueillent 30 % d'élèves boursiers ! Je serais intéressé que l'on prenne le pourcentage des boursiers en première année de licence, puis en deuxième année de licence, puis en troisième année de licence, puis en première année de Master, puis en deuxième année de Master. Je ne connais pas ces données, mais s'il y avait une

différence significative entre la proportion des boursiers en première année à l'université et celle des boursiers qui obtiennent un premier diplôme, puis un second diplôme à l'université, alors, il faudrait s'interroger sur ce que signifie la comparaison entre, d'un côté 20 % de boursiers à Sciences Po et, de l'autre, 30 % de boursiers à l'université.

Je le reconnais devant vous, je ne sais pas traiter de l'autonomie réelle des élèves autrement qu'au cas par cas. Il est très important que la commission d'aide sociale ait au moins deux compétences.

La première, c'est d'être une commission d'appel. Tout élève qui n'est pas d'accord avec le montant des droits de scolarité qu'on lui demande de verser ou avec la décision prise en matière d'aide sociale peut faire appel devant cette commission. La Direction en tant que telle n'y est pas représentée ; je trouve cela très bien et cela continuera d'être le cas.

La seconde est de traiter des cas particuliers -qui peuvent être nombreux-, parmi lesquels, avec une relative discrétion, un élève peut venir expliquer qu'il à beau appartenir à une famille qui, semble-t-il, a tout pour être heureuse, se trouve en réalité dans des conflits terribles avec ses parents qui ne veulent pas payer ses études.

Comme le disait François CHEREQUE, ceci est plus grave dans les familles où il n'y a pas beaucoup de revenus. Dans celles où les revenus sont très élevés, il peut y avoir des drames familiaux, mais ils sont souvent plus faciles à traiter lorsqu'on a beaucoup d'argent que quand on n'en a pas beaucoup ! Et puis, surtout, il y a cette question de l'autonomie. Dans notre système, elle est donnée complètement aux classes populaires et aux classes moyennes, puisqu'il n'y a pas de droit de scolarité. C'est donc l'autonomie totale pour ceux qui bénéficient des revenus familiaux les moins élevés. On demande plus aux élèves qui appartiennent aux milieux qui ont le plus d'argent : une première fois par le montant des droits de scolarité, une deuxième en leur demandant d'être suffisamment proches de la cellule familiale.

Concernant les élèves qui ne sont pas des ressortissants de l'Union européenne et ceux qui le sont, nous avons presque été le premier établissement d'enseignement supérieur et de recherche à traiter tous les Européens -au sens de ressortissants de l'Union européenne- de la même manière, bien avant l'Etat en France et bien avant les CROUS ! En 2004, votre Conseil a décidé que le montant des bourses comme celui des droits de scolarité devait être parfaitement unifié pour tous les Européens. Il a fallu attendre une décision de la Cour de justice européenne condamnant la Grande Bretagne pour que la France suive. Nous n'avons pas à rougir.

La question posée aujourd'hui est, d'une part, celle des Européens qui ont leur résidence fiscale dans un pays extra-communautaire. Notre Conseil a décidé de prendre la résidence fiscale comme critère de détermination, car la première année de mise en œuvre des droits de scolarité, nous avons observé que, notamment pour beaucoup de foyer français qui avaient leur résidence fiscale hors de France, disaient : *"Ce qui compte, c'est ce qui se passe en France. Or en France, je ne paie pas d'impôt."* Les représentants de nos étudiants et nos étudiants en général, qui sont extrêmement généreux, voudraient que nous traitions absolument de la même manière les non Européens et les Européens. Belle idée ! Simplement, elle se heurte à une horrible conception pragmatique des choses : nous n'avons pas les moyens de le faire.

Contrairement à ce qui se fait dans beaucoup d'universités européennes, notamment britanniques, à l'issue des négociations avec les organisations syndicales de Sciences Po, une des

nombreuses avancées a été que le montant demandé aux étudiants non Européens soit calé sur le montant maximal demandé aux étudiants français. En revanche, nous n'appliquons pas un système progressif aux étudiants non Européens. Pour ces derniers, comme la quasi-totalité des universités du monde, nous avons un système de bourse sur critères académiques et sur critères sociaux. En négociation, nous avons discuté pour savoir si 15 % ou 20 % du produit théorique devaient être utilisés pour financer les études d'étudiants non Européens qui n'auraient pas les moyens de payer ces droits de scolarité. C'est ce que nous avons décidé de faire. Evidemment, ce serait formidable si la France décidait de financer absolument tous les étudiants venant du monde entier avec des bourses, etc. ! Nous n'avons pas les moyens de le faire.

Ne dites pas que l'argument technique n'est pas recevable. Je suis comptable des salariés qui trouvent déjà notre système effroyablement compliqué. Quand je parle avec la personne en charge de mettre tout cela en œuvre, elle me dit : *"C'est très généreux de vouloir une totale linéarité pour tous les étudiants français ou européens, c'est très généreux de vouloir mettre en œuvre le système progressif pour les non Européens, mais c'est juste ingérable !"* Nous avons fait le choix d'un tarif qui n'est pas unique. Ce serait une simplicité formidable d'avoir le système que peuvent s'offrir les écoles de commerce et les écoles d'ingénieur sur les droits de scolarité. C'est vrai, à tout moment nous pouvons améliorer le système, les propositions faites par l'UNEF vont dans ce sens, mais je rappelle que c'est un système de plus en plus élaboré et ré-affiné, car nous avons décidé de tenir compte des différences de revenu. Si on ne l'avait pas fait, qu'est-ce que l'on serait tranquille !

M. le PRESIDENT.- Plus de la moitié du corps enseignant français à l'étranger est en Afrique. Un enfant d'enseignants français en Afrique, qui logiquement ne sont pas soumis à la fiscalité française, irait devant la commission et justifiera du revenu de ses parents ?

M. DESCOINGS.- Exactement.

Merci à M. LAUTIER, j'aurais dû le faire, on ne lance pas ce genre de réforme avec l'ambition d'être très populaire. Il y a des nécessités très fortes. Si nous pouvions trouver des financements, auprès de l'Etat, si considérables que nous n'ayons pas à faire appel à d'autres formes de financement, ce serait plus simple. Je ne vais pas vous raconter la situation des finances publiques !

M. DUHAMEL.- Je rends hommage aux étudiants qui, bien que l'on ne puisse pas le faire, proposent d'appliquer le système aux non Européens. Je suis d'accord avec eux, dans l'idéal, c'est une forme d'hommage à la réforme de vouloir qu'elle soit appliquée intégralement.

Par ailleurs, je suis d'accord avec presque tout ce que vient de dire le Directeur, sauf la dernière phrase. Je ne suis pas d'accord avec l'idée que, si nous pouvions trouver des financements de l'Etat, on pourrait se passer de ce système. En l'appliquant progressivement, on a une petite chance en dix, quinze, vingt, trente ans de convaincre que c'est un système qui est plus juste que la pseudo-égalité du système en vigueur ailleurs, et que cela fait aussi partie de ce qu'est Sciences Po d'être, en certains domaines, éclairé.

J'ajoute que, dans la très heureuse progression qui va continuer -et j'espère augmenter- des boursiers, il y a ce système mais il y a, aussi, notre politique envers les zones d'éducation prioritaire. Le taux de boursiers parmi les élèves qui viennent faire leurs études à Sciences Po est beaucoup plus élevé parmi ceux issus du recrutement dans les zones d'éducation prioritaire.

Même si nous avons les moyens de faire autrement, il ne conviendrait pas de faire autrement.

M. SAUVE.- J'ai rarement l'habitude de prendre position, unilatéralement, sur les sujets. J'ai coutume d'entendre une demande, une défense, le cas échéant, une réplique. J'ai abordé ce débat absolument sans préjugé. La réforme proposée mérite en tous points d'être approuvée. La réforme de 2004-2005 était très juste dans son inspiration et il faut reconnaître qu'elle a produit des fruits absolument remarquables.

Aujourd'hui, le moment est venu d'aller plus loin. Or, en étendant la tranche d'exonération, en préservant la situation des classes moyennes, en prévoyant une tranche supérieure d'imposition et en procédant à un réhaussement des droits pour les classes supérieures, on va plus loin, à tous égards, dans le bon sens..

Concernant le traitement des résidents fiscaux hors Union européenne, la proposition qui est faite mérite d'être approuvée. Comme le disait Olivier DUHAMEL, comment peut-on proposer un amendement d'extension aux résidents fiscaux hors Union européenne si on n'approuve pas le socle. C'est une question de cohérence de la démarche.

J'ai bien entendu tout ce qui s'est dit. Au fond, Sciences Po montre la voie. Je n'ai qu'un regret : que ce dispositif ne se soit pas appliqué plus tôt et plus largement dans l'enseignement supérieur français.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le vice-président. Pour moi qui ai participé au premier Conseil, en 1982, qui a abordé cette question, vos propos me vont droit au cœur. Cela prouve que lentement, mais avec beaucoup de continuité, cette maison mène son chemin dans une politique qui, je crois, est équitable, et même généreuse puisque nous allons au-delà de la politique publique concernant les bourses. Ainsi, nous respectons nos objectifs. C'est une réforme dans laquelle nous pourrions être imités, sinon admirés.

M. BONTEMPS.- Monsieur DUHAMEL, vous parliez des étudiants hors Union européenne et du fait que vouloir appliquer le barème à tout le monde, c'est approuver ce principe "progressif." Ce n'est pas notre position. Nous pensons que ce système n'est pas juste. Néanmoins, nous essayons d'adopter une démarche constructive. C'est pourquoi nous essayons d'appliquer ce système à tout le monde, pour faire en sorte de le rendre le moins injuste possible. C'est pourquoi nous avons également proposé à Hervé CRES et Richard DESCOINGS de linéariser ce système.

Enfin, sur le fait qu'il serait très bien de l'appliquer à tout le monde, ce n'est pas mon avis. Pour moi, ce système est porteur de beaucoup d'inégalités sociales. Toutes les universités qui n'ont pas la même composition sociale au niveau de leurs élèves, n'auraient pas les mêmes revenus. Si, dans une certaine mesure, ce système a permis une démocratisation de Sciences Po, le conserver empêche de pousser cette démocratisation à son optimum. C'est pourquoi l'UNEF est nationalement engagée pour un financement public, par l'Etat, qui garantirait l'égalité entre tous les établissements et tous les étudiants, quels que soient leur provenance, leur revenu et leur situation familiale.

M. le PRESIDENT.- Je met au vote la résolution n°1.

Résolution n° 1

« Compte tenu de l'avis donné le 9 février 2009 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et en application des dispositions de la loi n° 98-456 aux termes desquelles le Conseil d'administration de la FNSP fixe les droits de scolarité pour les formations menant aux diplômes propres à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants**

des étudiants élus au Conseil de direction, décide de fixer les droits de scolarité pour l'année universitaire 2009-2010 aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2009-2010)	
(1) Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants qui effectuent leur première inscription en 2009-2010	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Dem i-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

(1) sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes

1- Droits de scolarité en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal			
Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
Revenu annuel par part en €		Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Droit de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	5 450
fiscale Union	43 000 et plus	129 000 et plus	5 450
	36 000 - 42 999	108 000 - 128 999	4 910
	30 000 - 35 999	90 000 - 107 999	4 360
	25 000 - 29 999	75 000 - 89 999	3 550
	21 000 - 24 999	63 000 - 74 999	2 720
	18 000 - 20 999	54 000 - 62 999	1 910
	16 000 - 17 999	48 000 - 53 999	1 090
	jusqu'à 15 999	jusqu'à 47 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

2- Droits de scolarité en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal			
Première inscription pour l'année universitaire 2009-2010			
Revenu annuel par part en €	Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Droits de scolarité 1 ^{er} cycle en €	Droits de scolarité Mast er en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	8 500	12 000
⊕ 66 334 et plus	200 000 et plus	8 500	12 000

43 000 - 66 333	129 000 - 199 000	7 000	10 20 0
36 000 - 42 999	108 000 - 128 999	6 000	8 800
30 000 - 35 999	90 000 - 107 999	5 000	7 400
25 000 - 29 999	75 000 - 89 999	4 000	6 000
21 000 - 24 999	63 000 - 74 999	3 000	4 600
19 334 - 20 999	58 000 - 62 999	2 000	3 200
18 000 - 19 333	54 000 - 57 999	1 910	2 600
16 000 - 17 999	48 000 - 53 999	1 090	1 800
12 334 - 15 999	37 000 - 47 999	540	900
0 - 12 333	jusqu'à 36 999	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0	0

».

Le Conseil d'administration adopte cette résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2009-2010 par 35 voix pour et 3 voix contre.

III. EXAMEN DU BUDGET PREVISIONNEL 2009

M. DESCOINGS.- Ce projet de budget 2009 part de bases saines. Même si nous n'avons pas encore à notre disposition toute la précision du résultat 2008 que nous aurons après le rapport du Commissaire aux comptes .

L'exercice consiste en effet à savoir si nous atteignons ou pas un résultat de neuf cent mille euros, indispensable pour l'année 2008 afin de rembourser l'amortissement de l'emprunt contracté lors de l'achat de l'immeuble René REMOND et ceci, sans peser sur les autres dépenses, par exemple la masse salariale ou encore les vacances pédagogiques.

Cette situation aura été obtenue, car l'ensemble des ressources de notre institution aura été augmenté. C'est important pour le budget 2009 et je sais que c'est une inquiétude des étudiants. J'ajoute que l'effort de l'Etat, non seulement ne s'est pas démenti, mais qu'il a encore été accru en 2008 par rapport à 2007 dans les proportions qui avaient été présentées à notre Conseil au début de l'année 2008.

Sur l'année 2009, nous comptons sur une nouvelle augmentation des moyens de l'Etat de l'ordre d'un million trois cent mille euros. C'est le minimum pour maintenir l'engagement de l'Etat à son niveau actuel. Pourquoi ? Car ce montant correspond à l'évolution de la masse salariale à périmètre

constant, donc sans création d'emploi, mais simplement en appliquant les augmentations générales de la fonction publique et un GVT à 2 % ce qui, dans l'administration, est globalement accepté.

Moins que cela, cela voudrait dire qu'à périmètre constant de salariés, il nous faudrait trouver sur nos ressources propres de quoi accompagner cette augmentation. Je ne pars pas avec une attitude de "perdant d'avance", j'espère que nous ferons mieux ; simplement, je constate que, dans les universités, la situation est compliquée et que celles qui ont reçu leur dotation 2009 n'ont pas le sentiment de crouler sous l'argent. Il nous faudra nous battre pour que l'on ne nous dise pas que les élèves de Sciences Po vont plutôt bien et que, dans une perspective de rééquilibrage entre les universités -et non pas de baisse des moyens- il est souhaitable de donner plus à certaines d'entre elles, qui ont moins qu'à Sciences Po.

Indépendamment de la question des droits de scolarité, la distribution des moyens telle qu'elle a lieu aujourd'hui est assez égalitariste. C'est, d'ailleurs, à la demande des universités, mais avec le soutien de la Direction générale de l'enseignement supérieur. De ce point de vue, il n'y a pas de rupture.

Nous faisons le pari qu'en 2009, l'accompagnement des entreprises ne se démentira pas. Il n'est pas exagérément audacieux car pour la taxe d'apprentissage, ce n'est pas l'allocation de la taxe 2009 qui, la première, traduira la crise économique connue dans les entreprises. En 2010, la situation sera différente.

Par ailleurs, nos partenariats avec les entreprises sont pluriannuels. C'est très important, même si cela ne veut pas dire que nous ne risquons pas, en cours d'année, d'avoir des déconvenues. Et puis, n'oublions pas que, même avec la crise actuelle, structurellement, les entreprises ont besoin de jeunes diplômés. Les départs massifs à la retraite ne valent pas seulement pour la fonction publique ; ils valent, aussi, pour les entreprises. Assurément, les années 2009-2010 ne seront pas simples à gérer, car dans beaucoup d'entreprises, par mesure de prudence, on a gelé le remplacement des départs en retraite, des recrutements et des créations d'emploi.

Pour les partenariats, un peu de la même manière que pour la taxe d'apprentissage, nous espérons que la tendance se maintiendra.

S'agissant du mécénat, les choses sont plus difficiles. Nous restons optimistes, car une direction entière de Sciences Po est consacrée à convaincre nos partenaires de nous aider dans notre stratégie de développement et de participer au financement de Sciences Po. Nous comptons sur le maintien, et même le développement de l'aide des collectivités locales.

Si nous avons le temps je vous dirai un mot du collègue franco-américain que nous proposons de créer à Reims, avec la lettre des trois exécutifs, la Mairie de Reims, le Conseil général de la Marne et le Conseil régional de Champagne-Ardenne. Serge HURTIG se souvient que, lorsque je disais à votre Conseil que nous allions créer un premier cycle, certains de ses membres me demandaient si j'avais des engagements écrits. Cette fois et c'est la première, nous avons des engagements concrets et écrits de ces collectivités locales.

Donc, sur le maintien pour les premiers cycles existants, nous avons commencé fin 2007 une campagne de levée de fonds. En 2008, nous devrions avoir un produit en provenance des anciens de l'ordre d'un million d'euros. Nous avons eu notre premier très gros don de quatre cent quarante mille euros. Sur 2009, nous escomptons un produit de un million cinq cent mille euros. Vous pouvez trouver cela modeste, mais la situation économique ne frappe pas que les entreprises ; elle frappe, aussi, les

personnes physiques. Lancer des campagnes de levée de fonds dans le contexte actuel n'est pas facile. Et pourtant, nous l'avons fait à Londres, en septembre dernier. Et pourtant, il y a dix jours, nous avons organisé un dîner à New York, autour de Dominique STRAUSS-KAHN, professeur à Sciences Po, à la suite duquel nous espérons pouvoir atteindre un million cinq cent mille euros. Voilà pour les ressources.

Cette année, toute la Direction de la stratégie et du développement focalisera son activité sur l'atteinte des objectifs que nous nous donnons aujourd'hui. Dans un instant, nous allons vous parler de l'acceptation du don de quatre cent quarante mille euros et de la création du fonds capitalisé, que vous avez décidée. Nous créons aux Etats-Unis une structure juridique permettant aux donateurs résidents fiscaux aux Etats-Unis de voir tout ou partie de leur don exemptée fiscalement.

Du côté des dépenses, un des points les plus importants est la restructuration de la bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume. Nous aurions dû la réaliser entre l'été 2008 et l'été 2009. Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas obtenu le permis de construire sur lequel nous comptions. J'ai déposé un nouveau permis de construire. Nous sommes entourés de toutes sortes de conseils en sécurité, en urbanisme, en architecture et autres. Je compte bien qu'en juillet 2009, nous réaliserons cette restructuration qui aura pour conséquence de doubler le nombre de places par rapport à la situation actuelle. C'est une opération lourde qui, au total, coûtera huit millions d'euros, qui n'impactent pas directement le budget 2009, car ce seront essentiellement des sorties en trésorerie en 2009 et en 2010. L'impact sur le compte de résultat se fera à partir de 2010.

Le deuxième point important, ce sont nos soucis de locaux. D'année en année, voire de séance en séance, j'ai tenu informé notre Conseil de cette délicate affaire. Il y a des échecs qui valent de l'or. Nous n'avons pas pu acheter l'hôpital Laennec ; quelle chance ! Aujourd'hui, l'hôpital Laennec est exactement dans le même état qu'en l'an 2000 ! C'est une friche urbaine. En juin dernier, le tribunal administratif de Paris a annulé le permis de construire et les propriétaires actuels pensent que s'ils peuvent ouvrir quelque chose en 2020, ce sera formidable ! Si nous avons réussi à acheter l'hôpital Laennec, je pense que je ne serais pas devant vous, car nous n'avons pas les reins financiers nécessaires pour nous payer vingt ans de friche urbaine au plein centre de Paris !

Reste qu'il y a eu quelques acquis. Il y a trois ans, votre Conseil a décidé l'acquisition du 13 rue de l'Université. A l'automne, je vous avais dit que nous poursuivions deux pistes de manière à lutter contre le manque d'espace.

La première est l'ensemble d'immeubles -autrefois des « Douanes », précédemment de la dette publique- rachetés il y a trois ans et entièrement restructurés aux dernières normes d'environnement, de sécurité, d'accession aux personnes qui ont besoin de compenser un handicap etc. Le fonds qui gère cet ensemble immobilier n'a pas anticipé de baisse du marché. La proposition qui nous est faite aurait pu l'être il y a un an ou deux ans, à une époque d'embellie du marché immobilier. En l'état actuel, la proposition est déraisonnable, dans l'absolu comme pour les finances de la Fondation.

Dans la vie, il faut être pugnace et tenace. La seconde piste, sur laquelle nous travaillons, est l'école nationale des Ponts et Chaussées, qui redevient d'actualité. Entre l'offre d'achat des anciens locaux de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées faite à l'Etat – malgré nous, car nous avons proposé d'acheter – et aujourd'hui, le management de l'acheteur définitif a changé. Je ne peux pas imaginer que c'est parce qu'ils ont acheté très cher un bien que votre Conseil avait évalué à moitié moins . Notre proposition était de trente-cinq millions d'euros, la vente s'est faite à soixante et un millions d'euros !- Le

nouveau management découvre l'immense difficulté qu'il y a à transformer l'ancienne école nationale des Ponts et Chaussées en tout autre chose, supposant des travaux extrêmement lourds nécessitant de couper pendant tout ou partie de la journée la rue des Saints-Pères à la circulation ! Sans compter que la Ville de Paris aurait vu d'un très bon œil que nous puissions racheter cet immeuble et ne sera pas forcément d'une célérité particulière pour accorder les permis de construire pour transformer cela en autre chose.

Nous avons donc repris les discussions avec les propriétaires qui, je crois, verraient assez bien le fait de nous louer la totalité, pour un temps très long et pour un coût qui pourrait être de l'ordre de la moitié de ce que nous propose le propriétaire de l'autre paquet d'immeubles. Voire même, au bout des cinq ans qui mettront cette foncière à l'abri de l'imposition des plus-values immobilières, pourquoi pas, ils nous permettraient de devenir propriétaire. Je ne vous cache pas qu'au regard d'un loyer au m2 moyen moindre, une disponibilité immédiate pour une partie du bâtiment et la perspective, un jour, de transformer des loyers en propriété, si je pouvais au prochain Conseil venir avec une proposition concrète, il y aurait là un bon retournement de situation.

Je rappelle qu'aujourd'hui, l'immeuble est libre. Il est dans un assez piteux état, mais pour une partie, il suffit de le rafraîchir. Je le dis devant les élèves : il y a plein de salles de classe et un amphithéâtre, ce qui peut répondre à la question de la pression démographique.

Dans un des Conseils, l'hypothèse avait été bien élaborée de chercher des locaux moins chers au bout d'une ligne de métro ou de RER. Sur Reims, nous vous proposons de prendre le début d'une ligne de TGV, ce qui est aussi rapide, voire plus -Paris Gare de l'Est/Reims, c'est quarante-cinq minutes- que pour aller dans telle ou telle ville de l'agglomération parisienne, je pense à Créteil. J'ajoute que certains de nos professeurs préféreront voyager en TGV plutôt que sur la ligne de métro qui mène à Créteil, mais c'est une pure supputation ! En même temps, nous restons dans le centre de Paris et nous résistons à l'idée qu'il faut vider les centres-villes, notamment les villes capitales, de leurs étudiants. Cela ne veut pas dire qu'aucune université ou école ne doit être installée à la périphérie des villes, mais cela ne veut pas dire qu'il faille éviter les centres-villes.

M. le PRESIDENT.- Je vous présente nos excuses. Nous vous présenterons le projet de budget en février, seulement compte tenu de la discussion sur les droits d'inscription, nous avons pensé que c'était souhaitable. L'an prochain, nous le présenterons en décembre, afin de commencer l'année avec un budget voté.

M. SCHWEITZER.- Je voterai les huit résolutions avec enthousiasme, car je trouve que c'est un très bon budget. Les nouvelles de l'immobilier sont réjouissantes, je ne trouve pas d'autre mot que celui-là ; comme quoi la crise peut avoir des effets secondaires positifs !

Je suis un peu honteux pour mon administration d'origine qu'un contrat quadriennal qui expire le 31 décembre 2010 -alors que plus de la moitié du temps est écoulée- soit en cours de négociation !

Par ailleurs, comme nous allons développer le mécénat, je trouverais intéressant d'avoir une comptabilité analytique -recettes/dépenses- afin de mesurer, notamment, les dépenses engagées pour obtenir des mécénats.

Mme GISSEROT.- On peut se réjouir que l'on nous présente un budget en équilibre. Il y a deux ans, ce n'était pas si évident que cela !

M. DESCOINGS.- Le compte de mécénat est une obligation légale. Depuis 2007, vous avez un compte emplois/ressources qui, au centime d'euro près, vous permet de voir ce qui a été financé avec l'argent des mécènes, mais aussi les dépenses engagées pour obtenir les ressources. Le but est que l'ampleur des dons fasse mécaniquement baisser le pourcentage des charges fixes.

M. le PRESIDENT.- Il faudrait, d'ailleurs, que ce soit une obligation légale pour toutes les opérations fiscales et autres.

M. HURTIG.- Au chapitre des dépenses, et pour rester fidèle à mes obsessions bien connues par le Conseil, je dois dire mon regret que les fonds d'acquisitions prévus pour la bibliothèque ne soient pas en augmentation sensible. Pour la première fois, nous avons reçu un tableau comparatif des fonds de notre bibliothèque par rapport à un certain nombre de grandes bibliothèques étrangères. Nous ne sommes pas dans une situation dérisoire, mais pas non plus au niveau d'une grande bibliothèque étrangère.

A l'avenir, même si la numérisation et les ressources numériques prennent une part importante des fonds de la bibliothèque, les crédits d'acquisition devraient permettre d'acheter des livres, par exemple sur les pays pour lesquels nous avons une vocation particulière -pays de l'Union européenne, Asie, pays arabes, etc.- C'est ce que font la *London School of Economics*, *Columbia*, l'université de Lausanne, avec lesquelles nous pourrions nous comparer utilement. Je reconnais que tout cela est difficile, il y a des problèmes de réserves, de locaux, mais je voudrais que ce ne soit pas oublié.

M. le PRESIDENT.- Puisque nos amis étudiants sont présents, c'est un sujet dont les organisations étudiantes devraient se préoccuper aussi bien à l'échelon parisien que national. Il y a une très grande détresse des bibliothèques comparativement aux autres pays européens...

M. HURTIG.- ...Ni les étudiants, ni les professeurs n'ont l'habitude de s'en occuper le moins du monde.

M. DESCOINGS.- Concernant le contrat quadriennal, la grande nouvelle de la fin 2008 est que nous avons une lettre du Directeur de cabinet du Premier ministre qui enjoint à la Direction générale de l'enseignement supérieur et à Sciences Po de trouver les moyens de signer un contrat, aussi vite que possible ! J'ai rendez-vous, avec le Directeur général de l'enseignement supérieur, le 23 février.

Sur la bibliothèque, c'est vrai pour les collections, mais n'oublions pas les huit millions d'euros mis pour l'espace. Les organisations syndicales sont très attentives à la bibliothèque et, pour le moment, il m'a semblé que la priorité absolue était l'augmentation du nombre de places disponibles pour les élèves. Cela ne veut pas dire que nous ne reviendrons pas à des taux de croissance plus élevés.

Mme RAMSTEIN.- L'UNEF est très attachée à ce que les conditions d'études soient meilleures. Une des pistes sur lesquelles on pourrait réfléchir pourrait être de faire plus de ponts avec les universités partenaires. A Paris VI par exemple, nous avons accès aux bibliothèques d'autres universités. Ne serait-il pas possible de faire la même chose avec Sciences Po, dès que l'on aura les locaux qui le permettront ?

M. le PRESIDENT.- Oui, je crois que ce serait possible.

Nous passons aux résolutions.

Résolution n° 2

«Compte tenu de l'avis donné le 9 février 2009 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des**

étudiants élus au Conseil de direction, fixe aux montants suivants, pour les procédures de l'année **2010**, les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris :

1. retrait de dossier : **15 €**
2. inscription aux procédures d'entrée :
 - exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)
 - inscription aux procédures d'entrée nationales et aux procédures d'entrée internationales en 1^{ère} année **130 €**
 - inscription aux procédures d'entrée internationales en 4^{ème} année
 - candidatures en ligne **80 €**
 - candidatures papier **100 €**

Le Conseil d'administration adopté cette résolution portant sur les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'Institut d'Études Politiques de Paris pour l'année 2010 par 35 voix pour et 3 abstentions.

Résolution n° 3

« Compte tenu de l'avis donné le 9 février 2009 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante** :

Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2010 et 2011 (promotion 2010) :

Finance d'entreprise et marché de capitaux	17 800 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	17 800 €
Gestion et politiques de santé	15 800 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	15 800 €
Gestion publique	15 800 €
Fonctionnements associatifs (1)	15 800 €
Management des médias	15 800 €
Gestion et politiques du handicap	15 800 €
Ressources Humaines	17 800 €
Trajectoires Dirigeants	24 500 €
Option coaching	2 500 €
Master of Public Affairs (MPA) (année 2010-2011)	23 900 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité cette résolution portant sur les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en formation continue diplômante.

Résolution n° 4

« Compte tenu de l'avis donné le 9 février 2009 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants, pour **l'année universitaire 2009-2010**, les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à la FNSP et à l'IEP de Paris :

Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)		
Abonnés "1 semaine"	1 semaine	10 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	27 €
	3 mois	54 €
	6 mois	85 €
	1 an	105 €
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	30 €
	3 mois	65 €
	6 mois	105 €
	1 an	160 €
Carte collective	1 an	270 €
Duplicata		15 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

».

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité cette résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à la FNSP et à l'IEP de Paris pour l'année universitaire 2009-2010.

Résolution n° 5

« Compte tenu de l'avis donné le 9 février 2009 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, approuve la **proposition de budget 2009 de l'Institut d'Études Politiques de Paris** présentée par l'Administrateur de la Fondation ».

Le Conseil d'administration adopte la proposition de budget 2009 de l'IEP de Paris par 35 voix pour et 3 voix contre.

Résolution n° 6

« Le Conseil d'administration approuve **la proposition de budget 2009 de la FNSP** présentée par l'Administrateur de la Fondation ».

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la proposition de budget 2009 de la FNSP.

Résolution n° 7

« **Le Conseil d'administration approuve** la proposition de budget 2009 de l'OFCE **présentée par l'Administrateur de la Fondation** ».

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la proposition de budget 2009 de l'OFCE.

III. FONDS NON CONSOMMABLE DE SCIENCES PO – CHOIX DU GERANT - DONATION

M. DESCOINGS.- Isabelle FRANCOIS, Directrice financière, va nous présenter nos hôtes et les questions liées à la création et la gestion du fonds non consommable de Sciences Po.

Mme FRANCOIS.- Je vous présente les personnes de la Caisse des dépôts qui nous ont accompagnés au tout au long du processus du choix du gérant : Edith JOUSSEAUME de la direction des retraites et Albert PERY, de la direction bancaire.

Lors du Conseil d'avril 2008, vous aviez donné mandat à l'Administrateur d'étudier la création d'un fonds non consommable pour Sciences Po. Aujourd'hui, nous vous proposons sa création et d'y affecter notre premier grand don, d'un montant de quatre cent quarante mille euros.

Le dossier sur le choix du gérant a dû vous paraître imposant. Après avoir interrogé sept établissements, il nous a semblé pertinent, dans un souci de transparence, de vous communiquer les cinq propositions que nous avons reçues. Je vais vous présenter les deux candidats qui ont retenu notre attention : le Crédit agricole Asset Management et AXA Investment Managers. Sur la base du cahier des charges que je vous ai présenté le 2 octobre, nous avons mis en avant quatre éléments stratégiques :

- La qualification de la moins-value latente qui pouvait être acceptable en regards des résultats générés, fixée à 5 % des fonds gérés.

- La performance moyenne attendue, fixée à 3 % hors inflation.

- Les structures cibles portefeuilles, qui privilégient le long terme, puisque les fruits concrets du fonds seront plutôt dans trente à cinquante ans.

- L'univers d'investissement que nous avons déterminé en évitant tous les produits complexes et en privilégiant les investissements socialement responsables.

Pour des raisons d'organisation interne, principalement liées à la crise financière, deux candidats n'ont finalement pas donné suite à notre cahier des charges, malgré l'intérêt qu'ils avaient préalablement manifesté.

C'est à l'issue du processus de proposition écrite et de prestation orale que le Crédit agricole et AXA Investment Managers se sont dégagés. Les propositions écrites ont été scorés grâce à l'expertise de la Caisse des dépôts. Ces deux établissements sont arrivés premier et deuxième de ce processus. La prestation orale a totalement confirmé leur qualité.

Le Crédit agricole a remis une offre clairement exprimée. Ils ont développé plusieurs scénarii autour de la contrainte sécuritaire qui avait été fixée dans le cahier des charges. Cela permettait de maintenir le capital en faisant primer le maintien de ce capital sur les objectifs de performance, tout en ayant des indices de performance satisfaisants. L'allocation d'actifs proposée pour le démarrage du fonds est jugée fortement sécurisée et opportuniste, compte tenu des conditions de marché et de la volatilité : 80 % en monétaire euros, 10 % en obligations Etat euros et 10 % en obligations indexées Etat euros. Cette indexation pour les deux premières années a été préconisée lors de la prestation orale pour les six prochains mois.

L'investissement socialement responsable -ISR- a été une démarche engageante et totalement incluse dans le processus de gestion. Enfin, le Crédit agricole a estimé que le choix de partir sur un ISR ne pénalisait pas à long terme le rendement que nous pouvions attendre.

Nous avons jugé les frais de gestion raisonnables. Malgré tout, ils peuvent faire l'objet de quelques négociations à la marge. Au-delà de dix millions d'euros, les frais de gestion seront de 0,15 %, ce qui est assez bas pour le marché.

Nous avons souhaité également vous présenter AXA, une proposition atypique. C'était déjà atypique d'interroger un assureur pour ce type de fonds. La solution qu'ils ont proposée est assurantielle à 84 % et à 16 % sur de la gestion d'actifs. Lors de leur prestation orale, ils ont finalement préconisé de rester à 100 % sur les années 2009 et 2010 sur le fond euros, c'est-à-dire sur la partie assurantielle. Lors de leur proposition écrite, ils avaient fixé un minimum à trois millions et demi ; compte tenu des difficultés économiques, ils ont revu leur proposition en nous permettant, si vous le souhaitez, de rentrer dans le fonds à partir d'un demi million d'euros.

Les taux proposés par AXA sur l'exercice 2009 -ils ne s'engagent pas sur les prochains- sont assez élevés : 4,70 % entre cinq cent mille et un million ; 4,90 % entre un et cinq millions et 5,05 % au-delà. Pour les années suivantes, l'objectif de performance à plus de 3 % hors inflation était ambitieux.

En termes ISR, la pratique d'AXA nous a semblé avancée, comme celle du Crédit agricole.

M. DESCOINGS.- Que préconisez-vous ?

Mme FRANCOIS.- AXA est plus une solution de court terme pour 2009 et, peut-être, 2010. Par contre, le Crédit agricole nous semble être à moyen terme -ce sera un mandat de trois à cinq ans- la meilleure solution, et permet d'accompagner la montée en puissance de ce fonds.

M. DESCOINGS.- Je remercie devant vous la Direction financière qui a fait un très gros travail. On a été accompagnés de façon remarquable par la Caisse des dépôts. La proposition que nous faisons au Conseil est d'approuver la création du fonds non consommable de Sciences Po et de choisir le Crédit agricole.

Mme FRANCOIS.- Lors du dernier Conseil, il avait été suggéré de choisir deux gérants plutôt qu'un. Nous allons en tenir compte, mais en termes d'efficacité, en-deça de dix millions d'euros, il n'est pas possible de retenir deux gérants.

M. DESCOINGS.- On espère avoir très vite l'occasion de vous proposer un deuxième gérant !

Mme FRANCOIS.- En termes de sécurité, les titres des fonds seront déposés à la Caisse des dépôts qui restera notre Conseil.

M. le PRESIDENT.- Madame Edith JOUSSEAUME et M. Albert PERY sont là pour répondre à vos questions.

M. SCHWEITZER.- Je vote pour avec ma voix. Les deux personnes que je représente ne prennent pas part au vote, car leurs entreprises étaient candidates.

M. DESCOINGS.- Cela montre la très grande liberté de ce Conseil vis-à-vis des intérêts de ses membres.

M. HURTIG.- Ne serait-il pas possible de trouver un autre mot que ce terme anglais pour désigner le fonds ?

M. le PRESIDENT.- Richard et moi avons déjà rectifié la résolution. Nous allons vous proposer une rectification de celle-ci.

M. HURTIG.- Une fois le choix fait, faudra-t-il une résolution particulière pour autoriser l'Administrateur à signer une convention avec l'entreprise qui aura été choisie, ou cette résolution suffit-elle ?

M. DESCOINGS.- Je présenterai la convention pour ratification.

M. le PRESIDENT.- On va regarder les statuts. Il y aura une convention à établir, qui sera signée et éventuellement ratifiée par le Conseil, si besoin est.

M. DESCOINGS. – Au-delà des statuts, sur ces sujets, je solliciterai le Conseil aussi souvent que possible !

M. HURTIG.- La compétence de beaucoup de membres du Conseil est nulle en la matière !

M. le PRESIDENT.- Si la compétence était la condition exclusive de la participation, où irions-nous !

M. DUHAMEL.- Parfois, l'incompétence est utile !

M. le PRESIDENT. – S'il n'y a pas de question, nous passons aux résolutions.

Résolution n° 8

« Le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques approuve **la création du Fonds non consommable de Sciences Po** ».

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la création du Fonds non consommable de Sciences Po.

M. DESCOINGS.- Les entreprises avec lesquelles nous sommes en négociation comprennent très bien ce que veut dire « fonds non consommables » à savoir que l'on ne touchera pas au capital.

M. HURTIG. – Si un jour, on avait vraiment besoin de le consommer, par exemple pour acheter un immeuble ?

M. DESCOINGS.- « Non consommable » signifie que l'on ne peut pas utiliser le capital pour le fonctionnement de l'Institution. L'investissement, c'est différent.

Mme de LAMBERTERIE.- La Commission de terminologie du Ministère des finances a sûrement un terme. Si c'est « fonds non consommables », il faut le prendre.

M. le PRESIDENT.- On mettra donc « fonds non consommable de Sciences Po ». Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 9

« Le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques retient l'établissement pour gérer les fonds affectés au Fonds non consommable de Sciences Po ».

Le Conseil d'administration retient à l'unanimité l'établissement CREDIT AGRICOLE pour gérer les fonds affectés au Fonds non consommable de Sciences Po.

Résolution n° 10

« Le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques valide les termes du cahier des charges du Fonds non consommable de Sciences Po concernant notamment sa gouvernance et les objectifs financiers assignés ».

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité les termes du cahier des charges du Fonds non consommable de Sciences Po.

Résolution n° 11

« Le Conseil d'administration accepte la donation effectuée par voie d'acte authentique en date du 25 novembre 2008 par Monsieur David AZEMA au profit de la Fondation Nationale des Sciences Politiques dont le produit net est de 440.583,70 euros ».

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité la donation de Monsieur David AZEMA au profit de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

M. DUHAMEL.- Il a considéré qu'au regard de tout ce que Sciences Po lui avait apporté gracieusement, c'était la moindre des choses que de rendre avec les profits qu'il avait tirés de placements en stock option.

M. le PRESIDENT.- Nous lui adressons les remerciements du Conseil.

Résolution n° 12

« Le Conseil d'administration approuve l'affectation du don de Monsieur David AZEMA de 440.583,70 euros au Fonds non consommable de Sciences Po ».

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du don de Monsieur David AZEMA au Fonds non consommable de Sciences Po.

Résolution n° 13

« Le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques **autorise son Administrateur à procéder à l'acceptation de l'ensemble des libéralités effectuées au profit de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires permettant de les recevoir** ».

Le Conseil d'administration sera informé annuellement de l'ensemble des libéralités faites par actes authentiques au profit de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ».

M. DESCOINGS.- On s'était demandé si je pouvais commencer par accepter le don avant d'avoir l'autorisation du Conseil. J'ai pensé qu'il était souhaitable que vous m'autorisiez à accepter le don sachant que, chaque fois que l'on aura des dons de cette nature, le Conseil approuvera ensuite. Si vous décidez de rendre l'argent, on rendra l'argent.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité son Administrateur à procéder à l'acceptation de l'ensemble des libéralités effectuées au profit de la FNSP et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires permettant de les recevoir.

Résolution n° 14

« Le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques **approuve le projet de création d'une Fondation de droit américain dénommée "US Sciences Po Foundation"** dont le but est de promouvoir l'image, l'objet éducatif et statutaire de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la Fondation Nationale des Sciences Politiques dans le monde et de collecter des dons auprès d'entreprises et de particuliers résidant fiscalement aux Etats-Unis à cet effet. Cette entité prendra la forme d'une "public charity" régie par les termes de l'article 501(c)(3) du Code Fédéral des Impôts américain ainsi que par ses statuts dont un projet est annexé à la présente résolution. »

Mme MARIK.- Il y a dix huit mois, nous avons décidé d'associer les anciens de Sciences Po et, plus largement, les particuliers, aux financements de nos activités.

Nous avons choisi trois axes stratégiques :

- des opérations de marketing direct qui s'adressent à l'ensemble des anciens, tous territoires confondus ;

- des opérations à destination de grands donateurs potentiels (à partir de cent mille euros) ;

- des opérations ciblées sur certains groupes d'anciens : le premier que nous avons décidé de travailler est le ciblage géographique. Nous avons commencé par la Grande Bretagne où nous avons donné un dîner fin septembre 2008, puis, nous avons continué avec un dîner-gala à New York animé par Dominique STRAUSS-KAHN en janvier de cette année. Les deux évènements ont réuni respectivement 150 et 300 anciens.

Pour pouvoir avoir le maximum de rendement à nos campagnes de levées de fonds, il faut bien évidemment bénéficier des avantages fiscaux prévus par les législations locales. En Grande Bretagne, c'est déjà le cas unique puisqu'une « *charity* » a été créée par la section locale des anciens.

Pour ce qui concerne les Etats-Unis, il nous faut créer la fondation de droit américain dite « 501 C3 » que nous vous proposons aujourd'hui. Nous devrions avoir l'agrément des autorités américaines d'ici la fin de l'année 2009, mais nous pourrions dès demain recevoir sur cette base des promesses de dons. D'ailleurs, lors du gala de fin janvier, nous avons déjà reçu l'engagement oral d'un de nos anciens à nous verser 300 000 \$ dont 100 000 \$ pour 2009.

M. le PRESIDENT.- Je mets aux voix la quatorzième résolution avec la modification " les particuliers résidant fiscalement aux Etats-Unis."

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de création d'une Fondation de droit américain dénommée « US Sciences Po Foundation ».

IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le PRESIDENT.- Nous avons deux questions diverses.

M. DUHAMEL.- Il y a une quinzaine d'années, Alain LANCELOT avait le projet de créer une université citoyenne, donc de dispenser des éléments de savoirs à destination de tous. Il souhaitait le faire dans l'espace de l'hôpital Laennec. Hélas et heureusement, ce projet n'a pas abouti.

Nous sommes un certain nombre à penser, notamment dans notre travail, depuis un peu plus d'un an, la création de cours enrichis sur Internet, qu'avec les nouveaux outils numériques, il y avait le moyen de reprendre cette belle idée de créer des outils de savoirs accessibles à tous, mais dans une version qui serait exclusivement sur Internet. Nous reprenons le flambeau de cette belle université citoyenne. Depuis octobre, nous avons travaillé au sein d'un groupe de travail que j'ai animé avec Nadia MARIK. L'idée principale est de constituer sur Internet une encyclopédie vivante fournissant des mémentos de plus en plus nombreux au fil du temps qui passe avec, comme principe de fabrication, des

thèmes liés à l'actualité. Quand un thème d'actualité scientifique, politique, économique, sociale, par exemple les nouvelles découvertes sur l'ADN d'Alzheimer, l'élection d'Obama, la crise à Gaza, etc. il s'agirait de constituer des éléments de savoirs accessibles à tous et de les mettre sur Internet.

Aujourd'hui, vous avez un certain nombre de lieux de production de savoirs d'universités qui vont de plus en plus sur Internet. Vous avez quelques médias -la BBC a été la première, aujourd'hui France 5- qui mettent des outils pédagogiques sur Internet. A notre connaissance, il n'y a nulle part au monde une association entre universités au sens générique du terme et médias de savoirs, entre lieux de production de savoirs fondamentaux et lieux de discussions. Depuis l'automne, nous avançons sérieusement. Sciences Po serait le pilier de la création de cette université citoyenne avec Radio France, plus spécifiquement France Culture d'une part, et l'INA d'autre part.

Tout reste à préciser du point de vue des droits, pour trouver les publics exclus ou qui en ont particulièrement besoin, pour savoir si on fait des formations certifiantes ou pas, etc. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé que nous pourrions avancer rapidement si une mission devait nous être confiée par le Président de la République. J'ai rencontré le Président de la République le 26 janvier et lui ai parlé demandé qu'il nous confie une mission à moi-même et à Véronique MORALI qui est une personne de grand talent, totalement différente de moi, afin de montrer que c'était, par exemple, un projet public/privé. Comme moi, elle est d'accord pour s'associer à ce travail mais, le jour où l'université citoyenne existerait, que quelqu'un d'autre prenne le relais.

J'ai rencontré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui est en charge du numérique. Elle manifeste un enthousiasme absolu pour le projet. Dans les semaines qui viennent, nous saurons si cette mission est effectivement accordée avec les moyens minimums demandés par le Président de la République, auquel cas nous rendrions un rapport en octobre, avec un rapport d'étape en juin. S'ils n'étaient pas attribués, nous verrions ce qu'il conviendrait d'en tirer comme conclusion, mais pour une fois, l'hypothèse pessimiste n'est pas la plus probable.

Mme de LAMBERTERIE.- Je souligne l'intérêt que représente ce projet. Pour avoir été responsable de la partie juridique du programme numérisation pour l'enseignement et la recherche, j'ai vu sur pièce les difficultés que l'on avait pour crédibiliser les informations que l'on trouve sur Internet. En particulier, la difficulté que l'on a à faire le lien avec l'identification de ceux qui apportent les informations. Wikipédia est un vrai problème, car on ne sait pas si les documents ont été trafiqués et par qui. Il faut laisser des lieux de débats, mais s'identifier en disant bien d'où l'on parle et en réfléchissant sur les cibles me semble absolument essentiel.

M. le PRESIDENT.- Pour l'instant, nous sommes dans le domaine des projets. Notre ami Olivier DUHAMEL nous informe.

Mme GUILLOU.- Je suis surprise par un des éléments que vous avez mentionnés, au nom de quelle expertise Sciences Po s'exprimerait-il sur un sujet comme l'ADN et Alzheimer ? Je me posais une question sur la légitimité du champ très large des questions traitées.

M. DUHAMEL.- C'est aux antipodes de Wikipédia. Je n'ai pas précisé que ces mémentos seront des arborescences fabriquées par les équipes de l'université citoyenne, entre des éléments de cours fondamentaux et des éléments, d'archives par l'INA, de débats, de missions d'explicitation qui ont pu avoir lieu, par exemple, sur France culture. Avec la construction de ces arborescences, nous ne

sommes pas dans le Wikipédia, mais dans un type de produit différent, plus proche de ce que sont aujourd'hui les cours enrichis sur Sciences Po.

Par ailleurs, comment traitera-t-on des sujets comme ceux-là ? Si Sciences Po, Radio France et l'INA sont les piliers de l'université citoyenne, celle-ci va fonctionner en partenariat, soit avec des structures hors universités, mais des duo-compétences. Sciences Po ne va pas produire des savoirs qu'il n'a pas ; il prendra des éléments des savoirs, qu'il a produits quand c'est le cas, et ira les chercher ailleurs dans d'autres cas.

M. le PRESIDENT.- C'est un point d'information. Pour l'instant, nous n'avons aucun document, aucun projet précis.

M. DESCOINGS.- Nous sommes en train d'essayer de construire un pôle de recherche et d'enseignement supérieur avec l'université René Descartes Paris V, l'université Paris VII, l'INALCO Sciences Po et l'Ecole des hautes études en santé publique.

Nous sommes dans la phase préparatoire. Fin février, nous remettrons un dossier à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela figurera à l'ordre du jour du Conseil du 5 mai.

M. le PRESIDENT.- Que nous consacrerons à la politique scientifique.

Mme GISSEROT.- Pour le prochain Conseil, pourrait-on avoir les deux procès-verbaux ?

M. le PRESIDENT.- Oui. Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures 45.)